



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°58

Résolution sur l'intelligence économique

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI^e Session du 5 et 8 juillet, sur proposition de la Commission de la Coopération et du Développement,

ESTIMANT que l'intelligence économique comprise comme la recherche et l'interprétation de l'information accessible à tous afin de décrypter les intentions des acteurs économiques et de connaître leurs capacités, par des actions de veille, de sécurité et d'influence, participe à la construction d'une culture collective de l'information ;

CONSTATANT que la mondialisation des échanges notamment commerciaux, tend à exacerber la concurrence entre les entreprises et entre les nations ;

OBSERVANT que certains n'hésitent pas à parler de guerre économique pour qualifier ce contexte d'hyper concurrence ;

PRENANT ACTE que les Etats et les entreprises sont amenés à adopter des attitudes offensives pour accroître leur activité et assurer leur pérennité et leur compétitivité tout en faisant preuve de réactivité et d'anticipation ;

CONSIDERANT que les capacités d'innovation et le dynamisme économique sont autant d'atouts dans ces circonstances, et que la maîtrise de l'information revêt alors un caractère stratégique ;

NOTANT que les Etats interviennent pour orienter des politiques économiques et pour défendre leurs intérêts nationaux ;

SOULIGNANT que l'intelligence économique participe de la solution aux asymétries d'information et conflits d'intérêts qui pénalisent le commerce à l'international.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE les pays francophones à s'approprier la démarche d'intelligence économique, ses outils et ses méthodes ;

INCITE les Etats à intégrer leur culture et leur histoire dans leur pratique de l'intelligence économique ;

DEMANDE aux Etats de se doter de dispositifs d'intelligence économique afin de corriger les écarts qui les privent des bénéfices de la mondialisation commerciale ;

INVITE les pays à s'appuyer sur la force du réseau que représente la Francophonie, pour partager l'information, faciliter la coopération et la recherche dans les pays membres, développer l'intelligence collective ;

APPELLE les Etats membres à transformer une communauté linguistique et culturelle en communauté linguistique, économique et culturelle où la coopération favorise le développement de chacun.